



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Président : Marc VILLARD
Rapporteur Général : Pierre GIRAULT
16^{ème} session 5-10 mars 2012

Commission des Finances et des Affaires économiques.

President : M. VILLARD Marc
Rapporteur général : M. GIRAULT Pierre
Vice-présidents : M TIZON Michel, M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire : M. BRIGNOLI Daniel

M. BANSARD	Jean-Pierre
Mme BEUTHIN	Alexandra
M. BILLON	Marc
M. BRIGNOLI	Daniel
Mme BRUNET-APITHY	Anne
M. CADIC	Olivier
M. DARRASON	Olivier
M. DAWIDOWICZ	Claude
M. DE FEYDEAU DE S-C	Jeanine
M. DELEENS	Gérard
M. DESPLANQUES	Xavier
Mme DJEDIDI	Martine
M. ETLICHER	Cédric
Mme FERRAND-HAZARD	Sophie
Mme FOUQUES-WEISS	Nadine
M. GAILLY	Pierre-Antoine
M. GARCIA	Bernard
M. GIRAULT	Pierre
M. GRAF	Paul
M. HASNAOUI	Fwad
Mme JADOT	Claire-Marie
M. KAUB	Marceau
Mme LAPAGE	Claudine
M. LIBOZ	Jean
M. MAKKI	Guy
M. MASSIDA	André
M. OLLAGNIER	Daniel
M. OMNES	Yvon
M. PELISSON	Gérard
M. PICHOT	Joël
Mme PONTVIANNE	Marie-Hélène
Mme RAHAL	Radya
M. SEHMOUN	Sylvain
M. TESTARD	Michel
M. TIZON	Michel
M. VILLARD	Marc
M. VINET	Serge Cyril



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



**COMMISSION DES
FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES**

REUNION DE MARS 2012

PROGRAMME DE LA COMMISSION SOUS LA PRESIDENCE DE M. MARC VILLARD

DATES	HORAIRES	THEMES	INVITES
LUNDI 5 MARS	14 h 30 – 16 h 00	Fiscalité : prix de transfert	<i>M. Renaud JAUNE, Chef du Bureau de la fiscalité internationale, Direction de la législation fiscale, Ministère de l'Economie</i>
APRES-MIDI	16 h 15 – 17 h 45	Actualité fiscale, évolution réglementaire...	<i>M. Cyril MALOINE, Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la direction des résidents à l'étranger</i> <i>M. Olivier LEJEUNE, Directeur divisionnaire, Direction des résidents à l'étranger et des services généraux, Ministère de l'Economie confirmé</i>

MARDI 6 MARS	9 h 00 – 10 h 30	Coopération décentralisée de l'ARF, questions liées à l'export	<i>M. Jean-Paul BACHY, Président de la région Champagne Ardenne et de la Commission Affaires internationales de l'ARF</i> confirmé
MATIN	10h30-11h30	Perception budgétaire et fiscale des Français de l'étranger	<i>M. Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, Président de la Commission des Finances</i> Confirmé <i>Mme Nicole BRICQ, Sénatrice de la Seine et Marne, Rapporteuse générale de la commission des finances</i> Confirmé
APRES-MIDI	14h30 – 16 h 00	Programme 151	<i>M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire</i> confirmé
MERCREDI 7 MARS	14 h 30	Travail de la commission : vœux, motions, résolutions, préparation du rapport	
APRES-MIDI			

07/03/12



L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



**COMMISSION DES
FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES**

REUNION DE MARS 2012

Mdame la Présidente, Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire part des travaux de notre commission lors de cette session, travaux dédiés en quasi-totalité à des auditions de personnalités bien connues de la commission en général car représentant des directions et services ministériels, agences ou organismes que nous devons consulter et interroger de façon récurrente pour la bonne marche de nos travaux mais aussi à titre exceptionnel M. le Président de la Commission des Finances du Sénat, M. Philippe MARINI et de la rapporteure Mme Nicole BRICQ qui nous ont fait l'honneur de venir nous rencontrer. Je tiens à souligner la grande qualité technique des entretiens, la grande courtoisie et le fait que nos suggestions faites à l'occasion de ces auditions suivies parfois de requêtes particulières trouvent de plus en plus d'échos favorables auprès de l'Administration (trop peu certes à notre goût mais nous saluons l'évolution). Il n'en est hélas pas de même avec les interlocuteurs politiques précités.

M. Renaud JAUNE

Nous recevons régulièrement le Bureau de la Fiscalité Internationale à la Direction de la Législation Fiscale : M. Renaud JAUNE Chef de Bureau.

Le sujet central traité porte sur les prix de transfert dont l'actualité n'est plus à souligner.

Par définition sont concernés tous les prix associés à des opérations entre entités d'un même groupe; prestations de service, fournitures, prestations financières, prêts, cycles exceptionnelles (plus value sur une seule opération .immobilier etc), indemnisation d'une société qui se retire d'un marché. Le problème du suivi de ces opérations consiste souvent en données extra comptables aussi l'administration est-elle fondée à exiger des informations complémentaires. De même qu'elle se heurte souvent au principe de souveraineté ce qui est à l'opposé du libre échange. Le « pilotage » fiscal opéré par certaines entreprises serait condamnable pour aboutir en fin de compte dans un pays à fiscalité très réduite et faisant pas partie du groupe. Il convient donc de segmenter l'activité économique et de trouver un principe régulateur basé sur le principe de la concurrence « arms length » c'est à dire comme si ou presque les sociétés ne faisaient pas partie du groupe. Cette discipline n'est évidemment pas facile à appliquer et encore moins facile à déceler de l'extérieur. La comparaison des prix de secteur est une méthode de même que celle du coût majoré (marge cible moyenne marché) marge nette (prise en compte de l'ensemble des coûts de production) et « profit split » (répartition de la plus-value sur la chaîne du groupe). L'évaluation des actifs incorporels est extrêmement difficile et le recours aux alternatives est indispensable .Le découpage volontaire des processus économiques et financiers est une méthode qui aggrave les difficultés du contrôle fiscal. Il en est de même de l'internationalisation des échanges sans justifications économiques. Le but de l'Administration Fiscale est d'assurer un équilibre entre le contrôleur et le contrôlé et à ce titre depuis 2010 afin d'assurer au départ un contrôle fiscal digne de ce nom les sociétés concernées doivent constituer un dossier avec toutes les informations nécessaires pour permettre de démarrer le contrôle sans tarder et d'éviter aux contrôleurs des impôts de partir de se lancer de vaines recherches.

Mr Renaud JAUNE déplore à ce jour l'absence de jurisprudence tant au niveau pénal qu'au niveau du Conseil d'Etat Au niveau possibilité de contestation des méthodes employées par les contrôleurs des impôts, les sociétés peuvent argumenter sans problème et expliquer/justifier leurs points de vue sur bases de pièces. Concernant l'harmonisation fiscale, cette dernière demeure un sujet délicat en Europe .les négociations projetées ou en cours se font autour de la notion et la base de l'assiette (définition, règles, harmonisation) avec en vue une deuxième étape vers l'harmonisation des taux l'élimination autant que possible de la double imposition en étant le fil rouge. Ceci posé la bonne volonté des Etats détermine le rythme de progression, surtout en période de fortes contraintes budgétaires. Le recours à l'arbitrage est une solution coûteuse mais assez efficace. Elle est incluse dans les conventions bilatérales au cas où au bout de 2 ans aucune décision n'est arrêtée. De son côté notre administration essaye autant que possible de ne pas recourir à l'arbitrage. Par contre le nombre de procédures amiables dans le cadre des prix de transfert augmente considérablement (5 rédacteurs actuellement pour 130 procédures). Il est également possible pour les entreprises de recourir à une consultation préalable auprès de l'Administration. Cette dernière tente et a pour objectif de dégager au fur et à mesure de l'évolution des dossiers des critères communs et élaborer une doctrine.

M. Renaud JAUNE souligne aussi que le recours à la procédure amiable en France est suspensif. A ce jour plus de 3 milliards € font l'objet de procédures amiables.

Enfin nous avons la confirmation de négociations avec ANDORRE au niveau des conventions fiscales (échanges d'information et taxation en ANDORRE) et avec le Luxembourg (gestion et revenus de sociétés immobilières dans le pays où les immeubles sont situés). Sur ce sujet votre rapporteur a exprimé sa très forte déception d'avoir appris comme l'ambassade et les services économiques locaux et régionaux l'ouverture de cette dernière indirectement. par voie de presse!

M. Cyril MALOINE

Nous recevons de façon régulière M. Cyril MALOINE Directeur du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger accompagné désormais de Mr LEJEUNE qui remplace M. FRANCOIS comme directeur à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux. Vous trouverez en annexe copie les transparents relatifs aux interventions précitées. Un exposé concernant l'Arrêt de la Cour de Justice Européenne du 14 février 1995 dit SHUMACKER qui vient au 24 janvier 2012 de devenir d'application immédiate en France suite à une directive parue au BOI.

En résumé, sous réserve d'être domicilié dans un état membre de l'UE avec une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative (lutte contre la fraude et l'évasion fiscale), avoir ses revenus de source française supérieurs à 75 % de son revenu mondial et ne pas bénéficier de mécanismes suffisants de nature à minorer l'imposition dans l'état de résidence, cet arrêt permet aux non-résidents dits « SHUMACKER » de la même manière que les contribuables fiscalement domiciliés en France, faire état pour la détermination de leur impôt sur le revenu des charges admises en déduction de leur revenu global, des réductions, des crédits d'impôts tout ceci au choix du contribuable. Le traitement s'effectuera donc comme si le contribuable était résident

Quelques informations nous sont communiquées sur les changements relatifs à l'ISF (tranches d'imposition cf pour plus détails les transparents en annexe) avec des obligations déclaratives adaptées

Au niveau des usagers nous obtenons quelques précisions (nombre de déclarants 188269 en légère baisse en raison du meilleur traitement des dossiers en provenance des directions de province dans le cadre entre autre des départements). Nous nous réjouissons de constater une progression constante et régulière des déclarations en ligne (78 951) soit une progression de 21 % alors qu'au niveau national le taux de progression est de 16 % (les virements électroniques sont aussi en progression soit 65 833).

Au niveau de l'accueil nous constatons de nettes améliorations résultant en fait du développement du site impôts .gouv.fr qui s'enrichit en permanence de nouvelles rubriques qui réduisent en fait le nombre de courriels (rapport évident entre utilisateur d'Internet et questions/.interrogations par courriel au nombre de 288673 soit une augmentation en une année de 84.45 %).

Votre rapporteur a posé la question récurrente (depuis 12 ans) sur l'impression sur les avis d'imposition des Codes BIC et IBAN, absolument indispensables pour effectuer des transferts internationaux. Sans garantie M. MALOINE pense que ceci sera effectif en 2013. Acceptons en l'augure.

Coopération décentralisée de l'ARF, questions liées à l'export
M. François BACHY

Président de la Région Champagne Ardennes et de la Commission Affaires Internationales de l'Association des Régions de France

Vice-Président de l'Association des Régions Francophones

Président de l'Association des Régions Viti-vinicoles regroupant à Bruxelles 75 régions productrices

Nous avons déjà reçu avec plaisir et beaucoup d'intérêt M. François BACHY lors de notre précédente session et il étant convenu de se rencontrer à nouveau.

M. BACHY évoque tout d'abord les difficultés qu'il considère comme injustes, provenant selon lui, de la réforme 2010 concernant le financement des régions, 95% des recettes n'étant plus sous le pouvoir régional direct. De ce fait, l'aide régionale aux opérations export doit être mesurée et particulièrement ciblée, les subventions ne pouvant plus être accordées de façon libérale.

M. BACHY insiste beaucoup sur le contrôle et la gestion des délocalisations qui, quand elle, sont bien gérées peuvent conduire à une croissance de l'exportation (Il cite l'expérience réussie de l'implantation de RENAULT en Russie participation dans ASTAVAS premier constructeur russe) qui a permis à de nombreux sous-traitants de la région Champagne Ardennes d'être associés à cette opération).

Selon lui, la participation de sociétés françaises à l'étranger qui investissent avec souvent des transferts de technologies est cependant globalement positive précisément quand le cadre environnement sous-traitance est préservé. Certains choix sont cependant inéluctables

M. BACHY déplore la trop faible tendance, encore à l'heure actuelle, du travail en réseau mis en pratique de façon systématique avec les résultats que l'on connaît particulièrement en Allemagne, nos partenaires.

Pour mémoire votre rapporteur avait développé cette question dénommée « piggy back » lors de la venue de Mme LAGARDE devant notre assemblée en 2007. Le comportement des sociétés françaises est encore beaucoup trop individualiste, M. BACHY le constate lors de ses missions, les problèmes de positionnement, de « débroussaillage du terrain » sans oublier les problèmes linguistiques expliquent le taux trop élevé de mésaventure et d'échecs. Au niveau des financements l'international ne saurait être déconnecté du national de même que l'on ne doit pas opposer services et production.

M. BACHY souligne, en se basant sur son expérience de terrain, l'impérieuse nécessité pour de nombreuses PME/PMI françaises de « grossir », la taille moyenne étant trop faible ce

qui n'est pas le cas en Allemagne. De ce fait les cadres export sont trop souvent peu nombreux voire inexistant dans ces entreprises françaises. Notre commission cite de nombreux exemples de missions à l'étranger menées par des chefs d'entreprise manquant des compétences nécessaires en ce domaine, entraînant soit des échecs, soit des lenteurs rédhibitoires pour les prises de décisions etc.

M. BACHY confirme hélas cette situation. En effet, s'associer avec des partenaires étrangers est indispensable en particulier dans les pays anciennement contrôlés sous économie dirigée, le « pilotage » par l'administration demeurant en place en ce qui concerne l'octroi/l'obtention ou l'« autorisation » de contrats. Les échanges entre régions mais surtout entre maires ont des résultats positifs (exemple : AGADIR /NANTES sur le renouvellement du réseau de transports en commun de la ville d'Agadir).

M. BACHY est assez sévère vis à vis de notre structure officielle « export » en particulier sur UBIFRANCE devenue par trop une structure commerciale à but lucratif citant en exemple le coût des participations aux différents salons et une trop grande indépendance entre autre vis-à-vis de nos chambres de commerce et d'industrie implantées localement en s'installant et travaillant de façon séparée voire en compétition ouverte. Ce point, quelque peu interpellant, est confirmé par de nombreux collègues au sein de la commission.

M. BACHY sur la base des questions et interventions des membres de la commission confirme qu'il est urgent de fédérer encore plus par secteurs économiques les activités export avec l'appui de ministères comme celui de l'Education Nationale (exemple de l'hôtellerie restauration en Russie avec l'envoi de personnel enseignant pour des écoles locales se traduisant par le développement de l'exportation de produits, licences etc).

Il est convenu de poursuivre nos entretiens avec l'Association des Régions de France sur ce sujet passionnant.

M.Philippe MARINI Président

Mme BRICQ Rapporteuse Générale

Commission des Finances du Sénat

Sur le thème de la perception budgétaire et fiscale des Français de l'étranger nous recevons M. Philippe MARINI, et Mme Nicole BRICQ, respectivement Président et Rapporteuse Générale de la Commission des Finances du Sénat.

M. Philippe MARINI explique en préambule que la période d'extrême difficulté actuelle doit conduire à adapter l'Etat sur la base de la réduction impérative des dépenses publiques couplée à l'accroissement des prélèvements. La facilité dans quelque domaine que ce soit (y compris la communauté des Français de l'Etranger) ne saurait être au rendez-vous du Budgets.

Les Français de l'étranger ont ce privilège par rapport aux Français résidents dans l'hexagone de pouvoir comparer à juste titre leur statut, l'attitude et le comportement de leur pays, le réseau consulaire etc et ceux des autres pays en d'autres termes ce que fait la France et ce que les autres états font, et il insiste sur ce point ne font pas. Le « lobby » des Français de l'Etranger (AFE et Sénateurs) serait particulièrement puissant efficace et aurait obtenu finalement plus pour cette communauté que de raison .car cette dernière est en déficit démocratique, le taux de participation (très forte abstention) aux élections n'étant pas acceptable.

A ce titre, il est déçu par le fait que notre communauté ait obtenu la possibilité d'élire pour la première fois onze députés au détriment de la représentation nationale à un coût exorbitant qu'il estime à 10 millions €. Seul l'augmentation du civisme des Français de l'étranger saurait être prise en considération. Le vote électronique par Internet est l'avenir, à ce sujet il déplore les difficultés administratives rencontrées pour la mise en application du vote électronique (« combat d'arrière-garde administratif »).

Au niveau des dépenses publiques des efforts considérables devraient être faits au niveau du réseau consulaire (deuxième au monde). La transformation de consulats en consulats d'influence ne lui convient pas le terme d'influence étant ambigu en particulier pour le pays d'accueil.

Au niveau enseignement, il déplore que la PEC en soit arrivée au niveau que l'on connaît et qu'il est impératif d'arriver à un plafonnement (NDR: il existe déjà un rapport COLLOT JOISSAINS). Les communautés françaises à l'étranger devraient prendre plus en charge l'enseignement de leurs enfants et ouvrir davantage aux autres communautés le taux d'ouverture étant à ses yeux encore trop faible.

Au niveau fiscal, il déplore que l'on ait écarté la mise en place d'une taxe sur les résidences secondaires des non-résidents.

Il estime que la CSG n'est pas une cotisation sociale mais un impôt et par conséquent devrait être perçue quelques que soient les circonstances.

Il souhaite avoir au niveau impôts une assiette la plus large possible pour pouvoir enclencher un taux le plus bas possible. L'existence des niches fiscales ne permet pas d'effectuer des comparaisons sérieuses ce qui contribue au facteur d'inégalité.

Enfin, l'exit taxe serait un dispositif d'équité.

Mme Nicole BRICQ se déclare globalement en accord avec le président de la Commission des Finances du Sénat.

Elle déplore que la communauté des Français de l'Etranger perçoive la fiscalité qui lui est appliquée comme discriminatoire, et elle souligne que les Français de l'étranger ont au Sénat des avocats vigilents en la personne de nos douze Sénateurs des Français de l'étranger. La crise financière actuelle va conduire tous les états à élargir au maximum leurs bases fiscales.

Elle rappelle que la convergence fiscale n'existe pas à ses yeux en Europe, les directives européennes étant bloquées. Il convient non seulement de comparer les taux mais aussi les « assiettes » de même qu'il faut étudier de près les prélèvements obligatoires.

Selon Mme Nicole BRICQ l'impôt est le lien de la citoyenneté et doit être juste de fait en conséquence l'« exit tax » serait un lien citoyen en raison de l'origine et de la création non seulement de la fortune mais du fait que le détenteur et prétendant à l'expatriation a bénéficié des infrastructures de notre pays. Les conventions fiscales doivent, quand elle sont trop anciennes, être adaptées aux règles de l'OCDE, afin, d'éviter les paradis fiscaux.

Elle souligne également le fait que de nombreux pays bien qu'ayant signé des conventions tout a fait acceptables ne sont pas en mesure de les appliquer leurs structures étatiques de contrôle étant insuffisantes.

Enfin sur ce sujet, elle stigmatise deux pays qui ont obtenu des exceptions vis-à-vis de la directive sur la fiscalité européenne à savoir l'Autriche et le Luxembourg.

Elle souligne également la longue tradition de la Commission des Finances du Sénat qui est en charge d'étudier les conventions fiscales alors que ces dernières sont étudiées par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale.

Elle reconnaît que la question de la dévolution successorale à l'Etranger est une vraie question qu'il conviendrait de traiter au plus vite. A ce sujet comme sur d'autres (immobilier scolaire etc) elle évoque la possibilité d'avoir des rapporteurs spéciaux au sein de sa commission.

Ces deux interventions ont entraîné de nombreuses réactions de la part de la plupart des membres de la commission qui ne partagent pas ces avis, réactions articulées autour de la connaissance réelle du terrain, la perception et le ressenti de ce que l'on appelle les racines auxquelles les français expatriés et résidents hors de France sont particulièrement attachés de même que la non prise en compte au niveau de la pensée pratique de la libre circulation des personnes et des biens.

Cette première rencontre, largement infructueuse compte tenu des a priori, clichés et lieux communs exprimés sera, nous osons l'espérer suivie d'autres, afin d'avoir la possibilité de faire évoluer quelques concepts voire de positionnement d'éminentes personnalités aussi influentes.

Mr François SAINT PAUL
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous recevons avec beaucoup de plaisir M. François SAINT PAUL et poursuivons avec lui nos travaux.

Nous étudions d'abord l'évolution des prévisions budgétaires 2012 au titre de la Loi de Finances votée par le Parlement. La réserve légale a été portée à 6 % (5% année précédente) et la mise en réserve pour ETAT EXEMPLAIRE est désormais de 70 000 €. Pas de changement pour l'AFE (3.4 millions €). Le poste élections coûtera 10.7 millions € (élections présidentielle et

législatives ensemble) qui sera pris en charge par le Ministère des Finances (8 millions € d'avances versées). Une augmentation de la dotation pour les consuls honoraires est effectuée qui passe de 1.12 million € à 1.21 million €. Le total voté est donc de 167.8 millions € pour l'action (en application 157.8 millions € soit une réduction substantielle de 10 millions €) et concernant l'aide à la scolarité se décomposant en 93.6 millions pour les bourses et 31.9 millions € pour la PEC. Un débat s'instaure concernant le concept de « fongibilité » entre le poste Bourses et le poste PEC soutenu par M. SAINT PAUL et contesté par votre rapporteur, ce dernier soutenant la thèse que en cas de suppression de la PEC sur décision politique, ce poste ne sera pas reporté sur le poste Bourses. Ceci posé selon M. François SAINT PAUL la situation devient un peu plus tendue, un déficit de 23/24 millions € se profilant pour 2013.

M. SAINT PAUL se félicite de l'évolution du vote électronique qui avec le vote à l'urne devrait devenir incontournable. La progression de nombre d'adresses courriels communiquées par nos compatriotes est fulgurante (plus de 65 % à ce jour soit 650 000 personnes sur 1 069 000 inscrits)

Enfin, M. SAINT PAUL évoque les questions de gestion habituelles (les VLTS : visa long titre de séjour) ont réduit la charge de travail dans les préfectures de 30 % sur ce poste) de même que le réseau consulaire (contraction si possible en Europe, développement dans les BRICS)

Enfin lors des travaux de la Commission, la discussion qui fait suite à la demande du groupe de travail sur l'emploi et la formation de se constituer en commission temporaire nous conduit à penser qu'il serait intéressant d'avoir, au sein de notre Assemblée, une commission temporaire qui étudie le périmètre d'intervention des consulats.

Notre commission a ensuite préparé un vœu et une motion.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
16^{ème} session
5 mars – 10 mars 2012

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Motion n°1 de mars 2012

Objet : Laos. Expulsions. Non respect des droits des locataires.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant :

La multiplication des expulsions sans respect des accords contractuels dont sont victimes des investisseurs étrangers et notamment français au tels que AGROFOREX au Laos,

Que ces expulsions mettent en péril les investissements réalisés par nos concitoyens

L'AFE :

Demande au Ministère des Affaires Etrangères d'intervenir avec fermeté auprès des autorités laos pour que les droits des locataires français soient respectés, dans le cadre de la convention bilatérale de protection des investissements étrangers.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
16^{ème} session
5 mars – 10 mars 2012

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœu n°1 de mars 2012

Objet : Laos. Expulsions. Non respect des droits des locataires.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Vœu de la Commission des Finances
et des Affaires Economiques**

Non déductibilité des charges

Considérant :

Que la transcription au 24 janvier 2012 avec application immédiate de l'arrêt de la Cour de Justice Européenne du 14 février 1995 dit arrêt Schumacker entraîne une discrimination désormais entre les Français résidents en Europe et les Français résidents en dehors de l'Europe,

- **Emet le vœu que des dispositions soient prises pour que les Français résidents hors Union Européenne puissent également bénéficier de la déductibilité des charges.**

Unanimité moins 2 abstentions